



Conférence bretonne de l'énergie Groupe de travail « Energies renouvelables électriques (ENR) »

Compte-rendu de la Réunion du 13 octobre 2011 (au Conseil régional, Rennes)

* * *

Animation : Madame I. GRAVIÈRE-TROADEC (Secrétaire Générale aux Affaires Régionales), Monsieur D. RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat).

Présentation : Conseil régional de Bretagne (M. LE MENN, chargé des politiques énergétiques et de la planification), DREAL (A. BONNEVILLE, Directrice adjointe et A. PAISANT-BEASSE, Responsable du Service CEAL), ADEME Bretagne (N. NOISSETTE, Chargé de mission Energies/Bâtiments/Collectivités), AILE (A. DAMIANO, Chargé de mission Plan Biogaz agricole Bretagne et Pays de la Loire).

Présents : voir liste en annexe.

Ordre du jour :

- Introduction
- Point d'information sur les énergies marines renouvelables
- Etat d'avancement « Eolien terrestre »
- Etat d'avancement « Photovoltaïque »
- Etat d'avancement « Biomasse dont méthanisation »
- Action transversale « Planifier les ENR »
- Conclusion

Introduction :

Contexte :

Depuis le précédent GT ENR le 15/09/10, des évolutions importantes sont à signaler, en termes de réglementation (ex : nomenclature ICPE pour l'éolien), de contexte économique, d'orientations nationales ou régionales. Tous les GT ont été réunis une fois dans l'année. A noter que les volets MDE et APPRO ont nécessité un GT plus tôt (logique de lancement du pacte électrique) que le volet ENR ; pour autant les réflexions se sont poursuivies tout au long de l'année (ex : concertation SRE pour éolien terrestre).

Objectif GT :

- Faire un point d'étape avec les membres de la Conférence sur le développement des différentes filières ENR électriques,
- Décliner le plan d'actions prévu dans le pacte électrique,

- Susciter l'engagement des acteurs sur la thématique,
- Etudier, sur demande de la conférence, toute question particulière,
- Construire ensemble une cohérence dans le déploiement des actions.

Déroulement du GT :

L'objectif étant de mettre l'accent sur les actions où les membres du GT peuvent agir de manière concrète et où une réflexion collective est nécessaire, une distinction est opérée entre filières identifiées dans le pacte électrique :

- filières non traitées : barrage de la Rance, hydroélectricité et incinération de déchets,
- filières faisant l'objet d'un point d'information : éolien offshore et autres énergies marines renouvelables (EMR),
- filières traitées de manière approfondie : éolien terrestre, photovoltaïque, biomasse dont méthanisation.

Rappel des objectifs du pacte électrique : 3 600 MW (38% de la consommation électrique régionale en 2020 couverte par des ENR).

Point d'information sur les énergies marines renouvelables :

La DREAL présente pour les énergies marines renouvelables les facteurs favorables et démarches engagées, les freins envisagés et les leviers d'action.

EDF apporte des précisions sur le démonstrateur hydrolien EDF de Paimpol-Bréhat, et du site d'essai à venir : la première hydrolienne est toujours en test (vérifier les coordonnées GPS pour localisation en mer, s'assurer que les manoeuvres prévues sont conformes à la réglementation, etc.) ; le site d'essai constituera une vraie opportunité de développement de la filière (capacité de test pour d'autres technologies, etc.). EDF apporte des précisions également sur le projet « France Energies Marines » à Brest, qui postule au titre d'Institut d'excellence sur les énergies décarbonées (IEED) financé par les Investissements d'Avenir. EDF a donné son accord pour en assurer la présidence (il reste cependant à déterminer le système de gouvernance). Enfin, EDF continue ses efforts de R&D sur les EMR (contrats de recherche d'ores et déjà signés, perspectives de développement importantes des énergies marines).

La DREAL rappelle les échéances prévues dans l'appel d'offres éolien offshore (désignation du candidat en avril 2012, mise en service d'au moins 20 % du parc en avril 2017) et indique que le processus de concertation se poursuivra pour la 1ère tranche de l'AO (480 à 500 MW en baie de St-Brieuc) et pour la 2nde tranche à venir. Madame la secrétaire générale aux affaires régionales précise que la prochaine Conférence Mer et Littoral se tiendra le 24 octobre 2011.

Débat :

L'association pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF) signale aux membres de la Conférence de l'énergie qu'elle tient à leur disposition une étude qu'elle a réalisée sur les données fournies par la société E.ON (parc d'une puissance de 180 MW à 10 km des côtes anglaises). Il ressort un facteur de charge de l'ordre de 30%, avec des gradients très forts, ce qui implique des moyens très réactifs en termes de transport et/ou de stockage.

→ Les industriels Nass&Wind et RTE s'étonnent de ce facteur de charge relativement faible (l'ordre de grandeur habituellement retenu est 35 à 40%) ; il serait nécessaire de vérifier les conditions de fonctionnement du parc). RTE précise que les études de proposition technique et financière (PTF) sont en cours jusqu'au fin décembre dans le cadre de l'appel d'offres offshore.

La SPPEF signale l'intérêt des projets EMR retenus au titre des Investissements d'Avenir. Le projet Sabella en particulier vise à exploiter les courants très forts du Fromveur au large de Ouessant (4,5m/s), mais des défis de taille restent à relever (stockage, technologie choisie pour l'hydrolienne, câble, etc.)

→ EDF précise que la technologie retenue par le projet Sabella nécessite en effet du stockage, ce qui n'est pas le cas pour les démonstrateurs EDF de Paimpol-Bréhat. EDF travaille également pour développer des prototypes exploitant des courants plus forts qu'à Paimpol-Bréhat, mais il est certain que la filière est à un

niveau de maturité tel que l'éolien terrestre il y a 10 ans. L'IEED est un levier très fort pour le développement de la filière en Bretagne.

→ L'association ERH2-Bretagne indique que l'hydrogène peut constituer une solution de stockage pour les EMR (piles à hydrogène ou canalisations de transport d'hydrogène vers les côtes).

Le CURC 35 dénonce le manque d'ambition du pacte en matière d'EMR, qui s'exprime dans l'abandon des zones de St-Malo et Sud-Bretagne pour l'éolien offshore, comme dans le faible objectif de développement de l'hydrolien et des technologies houlomotrices (objectif 4 MW en 2020). Le CURC souhaite que la Bretagne soit précurseur sur ces sujets.

→ I.GRAVIÈRE-TROADEC et D.RAMARD précisent que la question des zones propices pour la 2^{de} tranche de l'appel d'offres offshore sera abordée à la Conférence Mer et Littoral du 24 octobre ; les zones identifiées lors de la concertation 2010 seront remises au débat. D.RAMARD indique par ailleurs que le 20 septembre, le CESER a produit un bilan d'étape sur l'étude lancée il y a un an et demi sur les EMR : beaucoup de leviers sont d'ores et déjà activés (économique, politique, etc.). L'enjeu industriel est important, mais il est nécessaire de laisser un temps à l'innovation. L'ambition portée par le pacte électrique breton est forte et les EMR seront au rendez-vous des enjeux énergétiques de 2020. Sur ces sujets, l'Etat et le Conseil régional sont parties prenantes. A noter que l'investissement de 115 M€ autour de l'IEED, dont 18 M€ du Conseil régional, sont des moyens conséquents qui permettront à la Bretagne de prendre sa part dans l'objectif national de 6 000 MW offshore installés d'ici 2020.

Etat d'avancement « Eolien terrestre » :

Le Conseil régional présente pour l'éolien terrestre le bilan au 1er juillet 2011, les facteurs favorables et démarches engagées, les freins principalement identifiés et les actions opérationnelles envisagées.

L'association Eoliennes en Pays de Vilaine (EPV) apporte un témoignage sur l'éolien participatif. A la tête du réseau régional des projets citoyens d'énergies renouvelables inauguré le 7 octobre, EPV a également accompagné le projet de parc éolien participatif de Béganne (56) : travaux débuteront au printemps 2012, puissance prévue de 8MW (4 éoliennes), 500 personnes ayant investi dans le projet (au travers de Cigale, etc.). Pierre JOURDAIN souligne que la démarche est unique en Bretagne, alors qu'elle fait florès en Allemagne et au Danemark depuis plusieurs années déjà. L'éolien participatif permet de modifier profondément les représentations autour de l'énergie, et les pratiques de consommation, dans un contexte de forte attente autour des ENR. L'outil financier « Energie Partagée Investissement », agréé par l'Autorité des Marchés Financiers en septembre, devrait permettre de développer ces projets. EPV signale toutefois que la réglementation découlant du Grenelle 2 (contrainte « 5 mâts ») n'est pas de nature à permettre l'atteinte de l'objectif de 1 800 MW en 2020.

Débat :

Un acteur de la filière complète le propos d'EPV en mettant en avant les capacités de repowering aujourd'hui : avec des éoliennes de 1,8 à 2 MW, il est possible d'avoir des parcs plus puissants avec moins d'éoliennes ; il est nécessaire de mobiliser les élus pour faire évoluer la réglementation.

La Chambre régionale d'agriculture souligne que les 35 000 exploitations agricoles bretonnes représentent un potentiel important pour l'éolien. Or, le tarif d'achat est conditionné depuis 2005 à l'implantation de l'éolienne dans une ZDE.

→ Concernant la réglementation, les partenaires du pacte électrique rappellent qu'elle est fixée au niveau national. Cela étant dit, le Président du Conseil régional est intervenu auprès du niveau national pour demander des évolutions de la réglementation concernant les ZDE.

Pareillement, le Préfet de région a alerté le niveau national sur les spécificités bretonnes (tissu urbain, nombre des exploitations agricoles, etc.) qui posent des difficultés semblables pour la méthanisation.

L'association Bretagne Vivante SEPNB interroge les partenaires du pacte électrique sur la politique envisagée pour encourager le petit éolien, notamment sur les zones d'activité.

→ Les partenaires du pacte électrique rappellent qu'il était nécessaire dans un premier temps de déterminer un objectif à la fois ambitieux et crédible (1 800 MW en 2020) ; sa déclinaison en « grand », « moyen » et « petit » éolien intervient dans un second temps. Une réflexion autour du « moyen éolien » (entre 20 et 50m) est en cours. De même, des collectivités se montrent intéressées par du « petit » éolien

en ZDE. Il s'agit bien d'une réflexion globale à avoir désormais, intégrant aussi des aspects comme l'auto-consommation, etc. Les études qui seront lancées pour décliner le SRE permettront de fixer des axes de développement (ex : étude sur le développement le long des 2*2 voies). > La Chambre régionale d'agriculture indique que l'autoconsommation pour l'éolien est hors de propos.

La SPPEF demande à RTE Ouest de fournir des courbes de production des éoliennes bretonnes.
→ RTE précise qu'il n'est pas prévu de produire des données à la maille régionale sous la même forme que les données disponibles aujourd'hui à la maille nationale. Toutefois, dans le cadre de sa mission principale qui est de garantir l'équilibre offre/demande à tout instant, RTE intègre dans sa réflexion le caractère intermittent de la production éolienne.

La Chambre régionale d'agriculture signale que le potentiel des groupes électrogènes (8 000 exploitants hors-sol) est sous-exploité.

La SPPEF souligne pour sa part le caractère intermittent de la production éolienne, qui suppose un moyen de production classique complémentaire (centrale à gaz).

L'agence locale de l'énergie (ALE) du Pays de Saint-Brieuc interpelle RTE sur les pertes du réseau électrique français, estimées dans le dernier bilan RTE à 37 Twh au niveau national, soit 2 fois la production éolienne nationale.

→ Les questions relatives à l'approvisionnement sont renvoyées au GT « Sécurisation de l'approvisionnement électrique » qui aura lieu le 8 novembre.

ERH2-Bretagne s'étonne que la question du stockage soit absente des débats. Les technologies à base d'hydrogène sont des solutions de stockage pour les ENR.

La société ALREN abonde dans le même sens ; la question du stockage a sa place dans un GT dédié aux ENR, a fortiori lorsque le stockage s'appuie lui-même sur des ENR (ex : stockage biomasse).

Le CURC 35 interpelle les signataires du pacte électrique sur l'ancien projet de station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Guerlédan.

→ Les questions relatives au stockage en particulier sont renvoyées au GT « Sécurisation de l'approvisionnement électrique » qui aura lieu le 8 novembre. Néanmoins, il est clair que la question des ENR et du stockage sont liées. Un atelier technique restreint « ENR et stockage » sera donc organisé pour traiter conjointement ces sujets, dans le même format que les groupes techniques restreints proposés à l'issue des GT MDE du 17/03/11 et APPRO du 08/04/11. Concernant le projet de STEP de Guerlédan, abandonné par EDF en 1981, il a été débattu lors du GT « Sécurisation de l'approvisionnement électrique » du 8 avril dernier ; l'étude lancée par l'ADEME sur le stockage intègre la problématique spécifique des STEP.

Le collectif Sortir du nucléaire 56 (SDN) estime que l'ambition portée par le pacte électrique sur l'éolien est insuffisante. SDN 56 établit un lien entre le développement de l'éolien tel que réalisé à ce jour et l'écroulement de la production nucléaire.

Etat d'avancement « Photovoltaïque » :

L'ADEME présente pour le photovoltaïque le bilan au 1er juillet 2011, les facteurs favorables et démarches engagées, les freins identifiés et leviers d'action, et les actions opérationnelles envisagées. L'atteinte dès le 1er juillet 2011 (81 MW) de l'objectif 2012 du pacte électrique (75 MW) est soulignée.

Le Conseil régional détaille le plan de soutien à la filière mis en place en 2011 pour répondre à la situation découlant du moratoire photovoltaïque (aides remboursables pour les entreprises les plus en difficulté, communication et promotion du photovoltaïque, structuration d'une filière plus vertueuse). Les modalités d'équipement des bâtiments régionaux sont à l'étude (toits lycées, équipements « diffus », etc.) ; les résultats seront rendus au premier trimestre 2012. Par ailleurs, une réflexion sur l'équipement des toitures agricoles est en cours.

Débat :

Le groupe régional du Syndicat des énergies renouvelables (SER-SOLER) informe les membres de la Conférence de la parution prochaine d'un Livre blanc sur les ENR. Le groupe régional SER-SOLER se tient à la disposition des partenaires du pacte électrique pour le décliner au niveau de la région Bretagne. J-F.

ROUSSEAU interroge toutefois sur le maintien de l'objectif de 400 MW en 2020, qui paraît faible (le SER table sur 20 000 MW pour 2020 au niveau national, sans peser sur la Contribution au service public de l'électricité - CSPE) et sur l'articulation du pacte électrique et du Schéma régional climat air énergie (SRCAE).

J. LUCAS du CNAM interpelle le Conseil régional sur le soutien à la filière photovoltaïque : un soutien de même envergure est-il envisagé pour d'autres filières, qui ont un potentiel énergétique plus important ?

La société SILLIA ENERGIE fait part de sa crainte que les appels d'offres nationaux ne se fassent au détriment de la Bretagne (car ensoleillement moindre que les régions du Sud). En outre, considérant le coût de revient en baisse des équipements photovoltaïques, le Conseil régional envisage t-il de revoir à la hausse sa programmation sur les bâtiments régionaux ?

→ En effet, le coefficient r (coefficient climatique et géographique qui était calculé par rapport au rayonnement annuel moyen dans chaque département) a disparu du tarif d'achat et des AO. Il y a donc un risque que les porteurs de projets préfèrent les régions du Sud où la rentabilité est plus grande. Toutefois, le Conseil régional rappelle que le Président LE DRIAN est intervenu afin de maintenir un critère « régional » dans les appels d'offres nationaux. Par ailleurs, les autres critères (environnementaux, etc.), permettront aux projets bretons figurer parmi les projets retenus. Concernant la commande publique qui sera passée pour les bâtiments régionaux, elle intégrera elle aussi d'autres critères : bilan social et environnemental, etc.

La Chambre régionale d'agriculture signale une difficulté persistante à la fois sur le raccordement des installations (ERDF) et sur les contrats d'achat de l'électricité (EDF-OA). En l'espèce, des exploitants agricoles sont en attente de la signature de leur contrat d'achat.

→ Le Conseil régional indique qu'il partage l'ambition de la filière photovoltaïque et relaie de ce fait toute difficulté connue sur le raccordement et les contrats d'achat, auprès de l'Etat et des opérateurs ERDF et EDF.

La société SILLIA ENERGIE pointe du doigt le manque de concertation autour de moratoire et la brutalité de son application. En outre, elle regrette qu'à ce jour les nouveaux tarifs d'achat pour le 3ème trimestre 2011 ne soient toujours pas publiés, ce qui pénalise très fortement la filière.

→ EDF rappelle que les tarifs d'achat découlant de l'obligation d'achat de la production ENR ne sont pas fixés par EDF, mais par le Gouvernement.

→ Le manque de visibilité de la filière sur les tarifs d'achat, dû au changement trimestriel de tarifs, et aggravé par le retard pris dans la publication des tarifs a été identifié (cf. présentation ADEME des freins). La SGAR rappelle toutefois que la décision gouvernementale de décider d'un moratoire de 4 mois pour la signature de nouveaux contrats d'achat était motivée par un double objectif : développer une filière industrielle nationale et rationaliser un tarif d'achat manifestement trop élevé. > B. CASSIN, président directeur général de SILLIA ENERGIE, estime que le nouveau dispositif tarifaire est un échec pour ce qui concerne le développement d'une industrie nationale.

La Chambre régionale d'agriculture rappelle qu'elle est très attachée à ce que le photovoltaïque ne soit pas développé sur les terres agricoles (terres cultivées et cultivables).

→ La SGAR rappelle que l'Etat et le Conseil régional partagent la même position quant à l'usage des sols, exprimée au travers du « Guide régional à l'attention des porteurs de projets photovoltaïques » publié en février 2011 : le photovoltaïque au sol sera développé exclusivement là où il n'entre pas en conflit avec d'autres usages, notamment agricoles (friches industrielles, « délaissés » routiers, etc.). Cette position est sans ambiguïté.

Le Collectif TPAMPS (Touche pas à mon panneau solaire), qui regroupe des PME et TPE, estime que le moratoire a entraîné la perte de 20 000 emplois et de 50% des entreprises au niveau national. Le collectif alerte sur le fait que les PME/TPE ne sont pas en mesure de répondre aux AO et demande au Conseil régional d'envisager d'abaisser le seuil de 36 KwC pour les projets qu'il subventionnerait.

→ Le Conseil régional indique que cela fait partie des réflexions en cours (opter pour du photovoltaïque diffus plutôt que surfaces importantes par exemple).

L'association « Plan B » (association professionnelle des ENR équitables) interpelle les partenaires du pacte sur les outils de communication qu'ils comptent mettre en oeuvre afin de redonner au photovoltaïque une image positive.

→ Le Conseil régional rappelle que son plan de soutien à la filière (cf. présentation) contient un volet communication. Un support de communication spécifique est cependant à l'étude ; l'idée est bien de valoriser la Bretagne comme territoire propice au développement du photovoltaïque (techniquement et politiquement).

L'association Bretagne Vivante SEPNEB interpelle sur les aides en faveur de l'auto-consommation.

→ La SGAR rappelle que les aides fiscales existantes y contribuent. > L'association « Plan B » indique qu'elle mène une action spécifique sur ce point et cherche à consolider un modèle économique alternatif. Ainsi, une plateforme d'achat a été créée afin de revendre l'électricité produite en excédent (cible de 250 adhérents d'ici la fin de l'année).

Etat d'avancement « Biomasse dont méthanisation » :

L'association AILE présente pour la biomasse le bilan au 1er octobre 2011, les facteurs favorables et démarches engagées, les freins identifiés et leviers d'action, et les actions opérationnelles envisagées. L'atteinte au 1er octobre 2011 (5,2 MW) de l'objectif 2012 du pacte électrique (4 MW) est soulignée (du en partie à un travail exhaustif de recensement des unités valorisant le biogaz réalisé courant 2011).

Débat :

J. LUCAS du CNAM attire l'attention des partenaires du pacte sur l'existence d'autres procédés que la méthanisation utilisant également la biomasse que la méthanisation et la cogénération à partir de Bois-énergie, qui sont actuellement soutenues par les instances régionales. A l'image du procédé de gazéification, ces techniques ont pourtant un bien meilleur rendement et présentent d'autres avantages (stérilisation des effluents, etc.). Ces technologies seront-elles également aidées ?

→ AILE rappelle la position régionale : il n'y a aujourd'hui qu'un seul site pilote sur la gazéification. Or, les plans lancés au niveau régional (Biogaz et Bois-énergie) ont bien un objectif de déploiement sur le territoire de technologies matures. D'autres dispositifs (exemple des AMI de l'ADEME dans le cadre des Investissements d'Avenir) soutiennent la R&D, les démonstrateurs, etc. ; il n'y a pas d'opposition de modèles.

La communauté d'agglomération de St-Brieuc alerte les partenaires du pacte sur le cas de deux agriculteurs du 22, ayant investi chacun autour d'1M€ dans des unités de méthanisation et qui ne sont toujours pas rémunérés aujourd'hui, faute de contrat d'achat avec EDF. Il pointe du doigt le décalage existant entre le discours et la pratique, ainsi que les lourdeurs administratives dans l'instruction des dossiers de méthanisation.

La société CIELEOS fait remarquer qu'un délai de 6 mois entre la parution de l'arrêté tarifaire et la signature du contrat d'achat génère des drames humains.

→ La SGAR indique que les deux dossiers sont en voie de règlement (mise en paiement engagée, contrats d'achats disponibles depuis le 7/10). En outre, le Préfet de région insiste régulièrement auprès du Gouvernement sur le problème que pose la non prise en compte de la substitution du chauffage électrique dans le calcul de la prime à l'efficacité énergétique du tarif d'achat.

Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE) rappelle qu'il existe deux types distincts de méthanisation : à partir d'ordures mélangées brutes (biodéchets) ou à partir de matière organique.

→ D.RAMARD précise que la commission permanente du Conseil régional du 1er décembre statuera sur la politique régionale de soutien à la méthanisation agricole. Le Conseil régional pourrait être amené à encourager justement les projets garantissant un certain équilibre (utilisation des substrats présents, utilisation adaptée du digestat, cohérence territoriale, etc.)

La communauté de communes du Val d'Île pose la question des cultures dédiées : pourquoi, à l'instar du guide régional photovoltaïque, n'y a-t-il pas un guide régional relatif à l'approvisionnement des digesteurs (cultures dédiées, etc.) ?

→ AILE rappelle la position régionale : à ce jour, les pouvoirs publics régionaux ont opté pour limiter les cultures énergétiques dédiées et l'usage des sols agricoles à d'autres fins que l'agriculture et l'alimentation. A noter qu'en Allemagne, 1 600 unités de méthanisation à partir de déchets organiques ont vu le jour avant qu'on ne commence à s'intéresser aux cultures dédiées.

Le Réseau Cohérence s'inquiète du manque de lisibilité sur les tarifs d'achat et des difficultés de raccordement des producteurs. Il demande en outre que le pacte électrique breton soit révisé.

→ Le pacte électrique breton prévoit que les objectifs et moyens d'action seront révisés en 2015.

Action transversale « Planifier les ENR » :

D.RAMARD et A.BONNEVILLE présentent les leviers d'actions transversaux identifiés dans le pacte électrique breton, ainsi qu'un bilan au 1er juillet pour l'ensemble des ENR.

Conclusion :

A. BONNEVILLE relève qu'un travail important a d'ores et déjà été accompli grâce aux actions des nombreux acteurs impliqués, et que les objectifs du pacte sont respectés à ce stade. Elle souligne l'importance de continuer à se mobiliser pour consolider ces résultats et les amplifier. En ce sens la collaboration réelle de l'ensemble des partenaires est une vraie chance pour la Bretagne.

D. RAMARD précise que des groupes techniques restreints seront mis en place. Le premier identifié concerne le stockage et les ENR. Un second pourrait concerner l'hydroélectricité, qui n'a pas été abordée dans le présent GT ; l'interaction de la question de l'hydroélectricité avec la gestion des cours d'eau (Trame Bleue) est forte. D.RAMARD regrette les lourdeurs administratives qui rendent difficile l'aboutissement des projets ENR ; il se félicite toutefois que l'action des services de l'Etat en Bretagne soit un facteur positif d'intervention. Il précise enfin que le Conseil régional de Bretagne a adopté récemment une motion en faveur d'une sortie progressive du nucléaire ; le pacte électrique breton porte une ambition forte en matière d'ENR électriques et constitue en lui-même une feuille de route pour une sortie progressive du nucléaire.

Prochains rendez-vous :

- GT APPRO le 8 novembre à Rennes,
- Séance plénière Conférence de l'énergie le 29 novembre à Rennes,

La Préfecture de Région

Le Conseil régional

Conférence bretonne de l'énergie, GT ENR le 13/10/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
ADEME	BASSET	Yvon	Directeur régional adjoint	OK
ADEME	NOISETTE	Nadège	Chargé de mission Energies/Bâtiments/Collectivités	OK
Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc	FASSY	Sébastien	Directeur ALE Pays de Saint-Brieuc	OK
ALREN SARL - EDDA Energie SA	LUCAS	Marie Gabrielle	Ingénieure Recherche & Développement	OK
Bretagne vivante SEPNEB	PIQUET-PELLORCE	Daniel	Administrateur	OK
Caisse de Dépôts et Consignation (CDC), Direction Régionale Bretagne	BERARD	Pascal	Directeur territorial	OK
Chambre Régionale de l'Agriculture Bretagne (CRAB)	LIGNEAU	Laurence	Chargée de programme Agriculture-Energie	OK
Collectif Urgence Réchauffement Climatique (CURC 35)	MOYSAN	Jean-Claude	Co-président	OK
Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (Baie d'Armor)	GUEZENNEC	Envel	Technicien	OK
Communauté d'agglomération de Saint-Brieuc (Baie d'Armor)	LE BORGNE	Joël	12e vice-président en charge des Energies renouvelables et économie d'énergies	OK
Communauté d'agglomération Rennes (Rennes Métropole)	DUPONCHEL	Hélène	Ingénieur Energie, Service Environnement-Energie	OK
Communauté d'agglomération du Pays de Lorient (Cap l'Orient agglomération)	LE DEVEDEC	Laurent	Responsable énergie, Direction architecture	OK
Communauté de communes du Pays de Questembert	CHEVAL	Tangi	Chargé aménagement du territoire	OK
Communauté de communes du Pays de Questembert	CHEVAL	René	Conseiller communautaire	OK
Communauté de communes du Val d'Ille	JANSSENS	Michel	Responsable du pôle technique	OK
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) Bretagne	DUBOIS	Marc	Conseiller éco-construction	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	DE BLIGNIERES	François Xavier	Chef du service de l'air, des déchets et de l'énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	LE MENN	Maximilien	Chargé de mission service de l'air, des déchets et de l'énergie	OK
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE (CRB)	RAMARD	Dominique	Président de la commission environnement, Délégué à l'énergie et au climat,	OK
Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)	LUCAS	Jean	Président honoraire du CNAM, ingénieur en chef du GREF, conseiller scientifique d'ALREN	OK
Côtes d'Armor Nature Environnement (CANE)	DEREUX	Thierry	Président	OK
DALKIA France	LE GUEVEL	Gilles	Directeur de centre délégué	OK
DDTM 22	HERVOUET	Gwenaël	Responsable de la Mission Observation du Territoire, Développement Durable	OK
DDTM 22	RICHARD	Marion	Chef de l'unité Territoires ruraux, référent Energie	OK
DDTM 29	MORNAT	Pascal	Chargé de mission développement durable	OK
DDTM 56	AUFFRET	Dominique	Chargé de mission Energies Renouvelables & Economies d' Energie	OK

Conférence bretonne de l'énergie, GT ENR le 13/10/11

Institution / Société	Nom	Prénom	Poste	Signature
DREAL Bretagne	BONNEVILLE	Annick	Directrice adjointe	OK
DREAL Bretagne	BOUCHET	Béatrice	Adjointe à la chef de la division climat énergie construction	OK
DREAL Bretagne	LEMARIE	Julien	Chargé de mission	OK
DREAL Bretagne	PAISANT BEASSE	Anicette	Chef de service climat énergie aménagement logement	OK
EDF délégation régionale (Rennes)	GUILLAUDEUX	Philippe	Conseiller auprès du Délégué régional	OK
ENERCOOP-Bretagne	KAUBER	Markus	Secrétaire Enercoop Bretagne, consultant Enerconnex	OK
Eoliennes en Pays de Vilaine	JOURDAIN	Pierre	Coordinateur asso EPV, SARL Site à Watts	OK
Fédération des Associations des Usagers des bassins versants de la Rance et du frémur (FAUR)	PARNET	Luc	Membre	OK
GRDF	BINARD	Mathieu	Ingénieur d'affaires	OK
Nass & Wind	BARREAU	Jacques	Directeur de développement	OK
P&T Technologie (Eolien)	COUETIL	Anne		OK
P&T Technologie (Eolien)	LE DREVO	Mathieu		OK
Pays de Fougères	MARCHAND	Frédéric	Chargé de mission Energie	OK
Pays de Ploërmel- Cœur de Bretagne	SANTONI	Sonia	Chargée mission énergie	OK
PREFECTURE DE REGION	GRAVIERE-TROADEC	Isabelle	Secrétaire générale pour les affaires régionales	OK
PREFECTURE DE REGION	MILLEMANN	Arnaud	Chargée mission logement et DD	OK
PREFECTURE DES COTES D'ARMOR	LE GALL	Hervé	Chef du service de coordination de l'action départementale	OK
QUENEA ENR	DUSSOUR	Olivier	Chargé d'affaire foncier QUENEA ENR	OK
Réseau Cohérence	MILLEPIED	Jean-François	Vice président	OK
Réseau d'Initiatives et d'Action Climat en Bretagne (RIAC Breizh)	DOARE	Hervé	Président	OK
RTE Ouest	BONGIOVANI	Stéphane	Ingénieur études de réseau	OK
SDE 22 (Syndicat Départemental d'Electricité)	HAES	Alain	Chef du Service Energie SDE 22	OK
SDE 56 (Syndicat Départemental d'Electricité)	CEREUIL	Edouard	Ingénieur	OK
Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF) - Association pour la protection des sites des Abers	LE GORGEU	Jean Pierre	Géologue, Administrateur de Sauvons le Climat, Conseiller du Président	OK
Sortir du Nucléaire 56	RIVAT	Alain	Président	OK
Syndicat des Energies Renouvelables (SER) - France Energie Eolienne (FEE) - Ouest	L'HOTELIER	Eric	Animateur régional SER-FEE Ouest, société EDP Renewables France	OK

